

## Mise au point : les pots de yaourt pourront bien être recyclés en de nouveaux pots de yaourt en 2025

**Contrairement à ce qu'affirment certains articles de presse récemment, les pots de yaourt et pots de compote disposeront d'une filière de recyclage avec retour au contact alimentaire en 2025. Plus nous les collecterons dans le bac de tri, plus nous pourrons les recycler.**

A la suite de plusieurs publications relatives à l'interdiction des emballages en polystyrène ne disposant pas de filière de recyclage au 1er janvier 2025, Citeo souhaite apporter une clarification importante pour le cas du polystyrène (PS). Pour être précis : tous les pots de yaourt en PS collectés et triés via les bacs de tri des Français sont d'ores et déjà recyclés dans l'usine Eslava en Espagne. Leurs débouchés sont aujourd'hui limités, puisqu'ils sont principalement recyclés en pots de fleurs ou en cintres.

Conformément à la loi « Climat et Résilience », cette situation va évoluer en 2025 : les pots de yaourt en PS collectés pourront rejoindre une nouvelle filière de recyclage en boucle fermée, et redevenir des pots de yaourt. Ce projet a été rendu possible par les investissements de l'ensemble des entreprises concernées dans la recherche de nouvelles technologies et dans la construction d'une usine de recyclage chimique à Anvers en Belgique, soit à 100km de la frontière française.

**Jean Hornain, Directeur Général du Citeo :** “ La filière de recyclage des pots de yaourt est pour demain. Nous avons porté un projet collectif et unique pour atteindre l'objectif du recyclage en boucle fermée, et améliorer ainsi nos performances de recyclage des plastiques. Nous devons poursuivre la mobilisation de tous et renforcer encore la confiance du citoyen sur l'efficacité de son geste de tri. Oui, nous avons des progrès à faire sur la collecte et le tri de ces emballages, cela prend du temps. Non, la filière des pots de yaourt n'accuse pas de retard à 6 mois de l'échéance. La prochaine étape sera l'inauguration de l'usine à Anvers avant la fin de l'année. ”

Le principal enjeu aujourd'hui est de faire comprendre qu'un emballage jeté dans le mauvais bac ne pourra jamais rejoindre cette filière de recyclage. Il est donc indispensable de systématiser le tri : Citeo et ses partenaires y travaillent au quotidien. Notamment au travers des campagnes nationale et locales de communication.

### **Le fruit d'une mobilisation sans précédent de l'ensemble du secteur**

La création de cette nouvelle filière de recyclage est le résultat d'un processus long et d'investissements lourds entièrement financés par les entreprises et industriels concernés. Ce processus s'est déroulé sur plusieurs années et en trois principales étapes :

1. **La collecte** : Citeo a finalisé, en 2023, la mise en place d'un dispositif national visant à permettre [la simplification du geste de tri](#). Plus besoin de se poser de question au moment de trier, tous les emballages vont dans le bac de tri.
2. **Le sur-tri** : Ces emballages en plastique nouvellement triés sont envoyés vers des centres de tri, ils sont séparés des emballages déjà recyclables (comme le carton, l'alu ou le PET) et regroupés dans un « flux développement ». Ce flux spécifique, composé de films, de barquettes ou de pots de yaourts, va rejoindre des centres de sur-tri. [Citeo a financé 3 unités de ce type](#), inaugurées

cette année et dotées des meilleures technologies existantes, pour assurer aux recycleurs des matières de qualité.

3. **Le recyclage** : grâce aux nouveaux emballages en plastique collectés, [Citeo a pu lancer un appel d'offres](#) pour attribuer ces flux massifiés sur le long terme à des recycleurs. Pour le PS, les meilleures offres, au regard des critères de sélection, ont été présentées par les industriels Indaver et Eslava. Pour les autres filières, les usines seront situées en France, comme Wellman / Carbios à Longlaville et Paprec/Eastmann à Port Jerome pour les barquettes en PET, ou Total Energies à GrandPuits et Machaon pour les films, etc.

**Contacts presse** : [citeo@maarc.fr](mailto:citeo@maarc.fr) : Pauline Carde, 06 32 03 22 55 / Simon Dulucq, 06 10 98 55 64

#### **A propos de Citeo**

Citeo est une entreprise à mission créée par les entreprises du secteur de la grande consommation et de la distribution pour réduire l'impact environnemental de leurs emballages et papiers, en leur proposant des solutions de réduction, de réemploi, de tri et de recyclage. Pour répondre à l'urgence écologique et accélérer la transition vers l'économie circulaire, Citeo s'est fixé 5 engagements : réduire l'impact environnemental des produits de ses clients en ancrant l'économie circulaire et l'écoconception dans leurs pratiques et leurs stratégies ; créer les conditions pour construire les solutions d'aujourd'hui et de demain qui conjuguent performances environnementale et économique ; donner les clés aux consommateurs pour réduire l'impact environnemental de leur consommation ; co-construire et promouvoir les solutions et les positions de l'entreprise, de l'échelle locale à l'international ; cultiver l'engagement de ses collaborateurs au service de sa mission. Depuis la création de Citeo, les entreprises de la grande consommation et de la distribution ont investi plus de 14 milliards d'euros pour développer l'éco-conception, pour installer et financer la collecte sélective et pour créer des filières de recyclage, avec leurs partenaires collectivités locales, filières et opérateurs. Aujourd'hui, 65,5 % des emballages ménagers et 60 % des papiers sont recyclés grâce au geste de tri des Français devenu premier geste éco-citoyen.